

La mobilisation des entreprises en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap se poursuit

Bagneux,
Le 10 juin 2021

—
Communiqué de presse

L'Agefiph annonce la signature de conventions de partenariat avec l'entreprise Kiko Milano, spécialisée dans le commerce de détail de produits de maquillage et de soins de la peau et avec l'Ucanss, la fédération des employeurs du Régime général de Sécurité sociale. Engagées en matière de lutte contre les discriminations et pour la promotion de la diversité et de l'inclusion, ces entreprises peuvent ainsi compter sur le soutien de l'Agefiph pour les accompagner dans la définition et le déploiement de leurs politiques handicap et feuilles de route respectives, et ainsi renforcer la prise en compte du handicap dans leurs organisations. Il s'agit de deux projets ambitieux qui témoignent de toute la diversité des secteurs et des métiers qui se mobilisent pour un monde du travail plus inclusif.

Kiko Milano, une convention pour une politique handicap engagée

Dans la continuité d'une collaboration initiée dès 2018 avec l'Agefiph, l'entreprise Kiko Milano a signé le 19 mai dernier une convention de partenariat visant à renforcer la prise en compte du handicap dans sa politique globale. Déjà engagée dans des actions en matière de communication et de sensibilisation interne, l'entreprise met aujourd'hui au point une nouvelle stratégie en matière de diversité qui doit lui permettre recruter et d'intégrer davantage de candidats en situation de handicap mais aussi de développer le recours au STPA (Secteur du Travail Protégé et Adapté).

Un plan se déploiera sur 2 ans avec le soutien de l'Agefiph pour permettre à l'entreprise, qui compte 180 magasins en France, d'atteindre ses objectifs en matière de handicap (passer de 1,5% à au moins 3% de taux d'emploi de personnes handicapées d'ici fin 2022).

« La réforme de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (OETH) impacte fortement la branche du retail, un secteur qui propose de nombreux métiers ouverts aux personnes en situation de handicap et auprès duquel l'Agefiph engage des actions spécifiques. Un accompagnement essentiel pour des enseignes souvent implantées au sein de mêmes centres commerciaux et pouvant s'inscrire dans une logique de réseau et de passerelles en faveur de la diversité » explique Didier Eyssartier, directeur général de l'Agefiph.



L'Ucanss, un renouvellement de convention pour les caisses de Sécurité sociale

Le handicap constitue une thématique majeure de travail du Régime général de la Sécurité sociale, notamment sous l'impulsion du protocole d'accord relatif à la promotion de la diversité et de l'égalité des chances. A travers une première **convention de partenariat avec l'Agefiph, l'Ucanss, fédération des acteurs de la Sécurité sociale française, a ainsi structuré dès 2016 un plan d'actions pluriannuel** sur 4 ans lui permettant de déployer **une politique institutionnelle proactive en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés.**

Le bilan de ce premier partenariat et les indicateurs sont très positifs : 8 666 salariés handicapés et un taux d'emploi de 6,14 % pour le Régime général de la Sécurité sociale. Cela reflète un engagement que les deux organismes ont décidé de prolonger et d'amplifier. **Depuis le 1^{er} avril 2021, l'Ucanss a ainsi renouvelé son partenariat avec l'Agefiph** pour pérenniser et développer sa politique handicap autour de **7 axes prioritaires** :

- 1. Piloter, mobiliser et professionnaliser les acteurs ;**
- 2. Communiquer en interne et en externe**, en support à la politique handicap du Régime ;
- 3. Recruter et intégrer**, des axes au cœur de la politique handicap du Régime général avec pour nouveauté le lancement d'une campagne de recrutements en alternance ;
- 4. Maintenir dans l'emploi et prévenir la désinsertion professionnelle**, une priorité avec pour enjeu de mettre en place une véritable culture de prévention et de traitement anticipé des situations de handicap au sein du Régime général ;
- 5. Accompagner les salariés confrontés au handicap** (les proches aidants) ; un volet novateur qui vise à maintenir l'employabilité des salariés qui accompagnent un proche handicapé et s'en trouvent impactés dans leur vie professionnelle ;
- 6. Renforcer les politiques d'achats responsable** en matière de handicap en lien avec le référentiel RSO ;
- 7. Améliorer les politiques d'accessibilité** à l'intention des publics du Régime Général de la Sécurité Sociale.

Ce partenariat consolide **un engagement de longue date entre l'Agefiph et l'un des premiers employeurs privés de France**. Il permettra à l'Ucanss, aux 4 branches de Sécurité sociale (Maladie, Retraite, Allocations familiales, Urssaf) via l'engagement de leurs 300 organismes locaux, de franchir une nouvelle étape pour plus d'autonomie dans le déploiement de son offre de services opérationnelle en matière de politique handicap. L'objectif est rendu notamment possible grâce à la montée en compétences et à l'animation d'un réseau de Référents Handicap Territoriaux pour déployer et faire vivre cette politique handicap au plus près du terrain et l'ancrer dans les pratiques, en particulier managériales, du Régime général de la Sécurité Sociale.

« Nos partenariats avec les fédérations d'employeurs à l'image de l'Ucanss font écho aux orientations stratégiques de l'Agefiph visant à mobiliser l'ensemble du monde économique et social. C'est l'occasion de toucher un nombre important d'entreprises dans une relation gagnant/gagnant pour relayer notre offre de services et les inscrire dans une dynamique ambitieuse en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap » souligne Didier Eyssartier, Directeur général de l'Agefiph.



A PROPOS DE L'AGEFIPH

L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) agit pour développer l'inclusion des personnes handicapées dans l'emploi. Elle construit et finance des solutions pour compenser les conséquences du handicap au travail ; soutient les acteurs de l'emploi, de la formation et les entreprises pour que soient pris en compte les besoins spécifiques des personnes handicapées ; grâce à son observatoire emploi et handicap, elle analyse la prise en compte du handicap dans le secteur de l'emploi, de la formation et dans les entreprises ; et enfin, pour accélérer les évolutions en matière de compensation et d'inclusion, l'Agefiph soutient la recherche et l'innovation. En 2020, l'Agefiph a financé plus de 230 500 aides et services.

Plus d'informations sur www.agefiph.fr / suivez l'Agefiph sur Twitter [@Agefiph](https://twitter.com/Agefiph)

CONTACTS PRESSE

Julie Chaouat / jchaouat@lebureaucom.fr / 06 84 38 12 21

Ghislaine Cristofolletti / g-cristofolletti@agefiph.asso.fr / 06 21 65 41 96